ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

SNCF et RATP

Question écrite n° 11416

Texte de la question

Reprenant les termes de la question posée par son prédécesseur au début de la présente législature et demeurée sans réponse, Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la nécessaire neutralité des services publics. Or, il semble que la RATP et la SNCF aient payé des stands pour la fête du journal communiste l'Humanité. Qui plus est la RATP avait fléché la fête de l'Humanité dans plusieurs stations. Elle lui demande de lui indiquer soit les mesures qu'il envisage de prendre pour empêcher un tel engagement politique des services publics, soit les démarches qui doivent être effectuées par les autres partis politiques pour qu'ils puissent bénéficier à leur tour de tels avantages.

Texte de la réponse

Le syndicat des transports parisiens, autorité organisatrice des transports en Ile-de-France, et les entreprises publiques de transport, SNCF et RATP, s'associent à de nombreuses manifestations de toute nature, qu'il s'agisse de la Fête de la musique, des récentes Journées mondiales de la jeunesse ou de manifestations sportives telles que la Coupe du monde de football. La SNCF participe également à de multiples foires commerciales. Toutes ces manifestations, qui sont parfois l'occasion de l'édition de billets couplés et de dispositions tarifaires spécifiques, ont un impact commercial considérable qui permet de promouvoir ses services à un très large public. La SNCF est ainsi présente depuis près de vingt ans à la fête du journal l'Humanité qui comporte un espace commercial où sont par ailleurs présentes des dizaines d'entreprises exposantes. Véritable événement culturel national, cette fête, qui accueille chaque année entre 350 000 et 500 000 visiteurs en trois jours, est ouverte à tous les publics. Bon nombre des visiteurs de cette fête empruntant les transports en commun d'Ile-de-France pour s'y rendre, il est tout à fait normal que la SNCF et la RATP prennent des dispositions particulières pour gérer au mieux les flux exceptionnels de voyageurs qu'une telle manifestation entraîne. Une bonne gestion du service public suppose en effet que les entreprises qui en ont la charge soient à même de faire face au quotidien comme à l'exceptionnel. L'objectif de la SNCF et de la RATP est également, et dans tous les cas, de promouvoir l'utilisation des transports publics auprès d'une large clientèle, et de donner une image dynamique d'entreprises publiques en parfaite symbiose avec les événements qui marquent la vie de la société.

Données clés

Auteur : Mme Marie-Jo Zimmermann
Circonscription : Moselle (3e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 11416
Rubrique : Transports
Ministère interrogé : équipement et transports
Ministère attributaire : équipement et transports

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE11416

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 mars 1998, page 1301
Réponse publiée le : 10 août 1998, page 4461